

B. — LES ÉCHANGES INTÉRIEURS

LA DISTRIBUTION D'EAU DANS LES VILLES DU MAROC

Toutes les villes et centres principaux du Maroc sont actuellement dotés de réseaux de distribution d'eau potable. Ces réseaux fonctionnent sous trois régimes différents : 1° le régime de la concession pour les villes de Casablanca et de Rabat ; 2° à l'exception de ces deux villes et des villes d'Agadir et d'Ouezzane, le régime de la régie directe ; 3° le régime de la distribution par la Régie des exploitations industrielles du Protectorat (R.E.I.P.), dans les principaux centres du Maroc ou les villes non constituées en municipalités, et dans les villes d'Ouezzane et d'Agadir.

Alimentation en eau des villes de Casablanca et de Rabat

C'est une société concessionnaire qui assure la distribution. Les eaux distribuées proviennent en grande partie des captages du Fouarat.

Casablanca. — D'abord alimenté par les captages des sources de Tit-Mellil (2.200 m³ par jour environ), ce débit fut renforcé par celui provenant du captage des diverses sources de l'oued Mellah (6.500 m³ par jour) puis, pendant la période de pose de la conduite d'aménée des eaux du Fouarat entre Rabat et Casablanca, par les eaux provenant de la retenue du barrage de l'oued Mellah (pompages).

En 1933, la conduite du Fouarat a été mise en service, et à partir de ce moment tous les besoins en eau potable de la ville de Casablanca ont pu être satisfaits. La consommation, d'ailleurs fonction de la population, n'a fait que croître et en 1937 la consommation moyenne quotidienne était de 20.600 mètres cubes, ce qui correspond à environ 7.500.000 mètres cubes par an. Plus de la moitié de ce débit est fourni par les captages du Fouarat.

Rabat. — La ville de Rabat s'est trouvée dans le même cas que celle de Casablanca. D'abord desservie par les seules sources de l'aïn Reboula et de l'aïn Attig, renforcées par des pompages dans des puits creusés sur le plateau des Zaër, dont les débits ont bien vite été insuffisants, Rabat n'a pu satisfaire tous ses besoins en eau potable qu'après la réalisation de l'adduction des eaux du Fouarat. Une partie de ces eaux dessert directement par gravité la ville basse, une autre partie après élévation dans une usine de pompage dessert la partie haute de la ville. Enfin les eaux sont refoulées par la même usine dans un réservoir de départ de la conduite allant de Rabat à Casablanca.

La consommation moyenne quotidienne de la ville de Rabat était de 10.800 mètres cubes en 1937 ce qui correspond à environ 3.900.000 mètres cubes par an.

Outre Casablanca et Rabat, les eaux du Fouarat desservent encore les villes de Salé et de Port-Lyautey. On prévoit d'ailleurs leur emploi pour l'alimentation des petits centres côtiers entre Rabat et Casablanca. Ces captages jouent donc un grand rôle dans l'économie des villes et centres côtiers entre Port-Lyautey et Casablanca.

La conduite principale du Fouarat, part d'un point de la vallée de cette rivière, situé en forêt de Mamora, appelé « Mechra-el-Kettena ». Elle est alimentée d'abord par des captages, par des puits et galeries souterrains (par gravité) puis par pompages sur les sources importantes d'aïn Larris et d'aïn Seba.

Villes du Maroc constituées en municipalités (autres que Casablanca et Rabat)

Port-Lyautey et Salé sont alimentées par les eaux du Fouarat. *Oujda* est alimentée par les sources d'aïn Tiaret, d'une part, et de l'aïn Hallouf, d'autre part. La consommation est de l'ordre de 5.000 mètres cubes par jour. *Taza* est alimentée par l'eau de la source d'aïn Nassa qui dessert la partie basse de la ville par gravité et la partie haute (ville indigène) après pompage. La consommation est de l'ordre de 1.000 mètres cubes par jour. *Fès* : la médina de Fès (quartiers de Fès-el-Bali, Fès-Djedid et mellah) est alimentée en eau potable par le captage des sources Aïn Ameïr et Aïn Hamra. Enfin la ville nouvelle (européenne) est alimentée par les eaux de l'aïn Chkeff qui peut assurer un débit journalier de 10.000 mètres cubes pour la ville et 2.500 mètres cubes pour les établissements militaires. Ces débits satisfont largement à tous les besoins. *Sefrou* est alimentée par les eaux de sources provenant de groupes de sources situées près du marabout de Sidi Bou Serghine. La consommation est faible et ne dépasse pas 15.000 mètres cubes par an. *Meknès* : la ville indigène, l'Aguedal et les établissements religieux musulmans sont desservis par les eaux du Bou Fekrane dont plusieurs séguias traversent la ville. La ville nouvelle et le camp sont alimentés en partie par une source captée le long du Bou Fekrane par le génie militaire, et surtout par l'adduction des eaux de l'aïn Karrouba. La caractéristique de l'adduction est que les canalisations sont en « éternit ». La consommation quotidienne dépasse 6.000 mètres cubes et tend à augmenter. *Mazagan* : les captages se font par pompages dans la nappe souterraine de « Sidi Moussa » à 3 km. 500 au sud-est de la ville. La consommation moyenne est de 200 mètres cubes par jour. Les eaux sont assez chargées de sels. *Safi* : les captages se font dans divers puits (puits de Sidi-Bou-Zid et puits de l'aviation. Eaux assez chargées en sels. Consommation variant de 100 à 300 mètres cubes par jour, suivant la quantité d'eau pompée. *Mogador* : les eaux proviennent de résurgences de l'oued Ksob et sont amenées par gravité aux réservoirs de distribution. La consommation est de 900 mètres cubes environ par jour. *Settat* : les eaux proviennent de deux sources : l'aïn Nzarh, d'une part, et l'aïn Settat, d'autre part. La consommation varie de 200 à 500 mètres cubes par jour. *Marrakech* : les eaux proviennent uniquement jusqu'en 1936 de captages des douars Guich et de Bou Zougar le long du cours du Réraya. Le débit étant insuffisant, il est amené un débit supplémentaire provenant de la rhétara Aguedal I qui, après javellisation est envoyée dans les réservoirs de la ville. Les eaux de cette rhétara tendent de plus en plus à se substituer à celles des captages des douars Guich et de Bou Zougar. La consommation s'accroît rapidement, elle dépasse actuellement 8.000 mètres cubes par jour.

Toutes ces exploitations d'eau se font sous le régime de la régie directe par les villes elles-mêmes.

Distribution d'eau dans les villes non constituées en municipalités et dans les villes d'Ouezzane et d'Agadir.

La R.E.I.P. étant une régie d'Etat peut établir des distributions dans certains centres avec le concours de l'Etat et peut en assurer la gérance à l'aide de son propre budget, alors même que l'exploitation est déficitaire. Ce système présente pour les populations desservies un

grand avantage, car la R.E.I.P., tout en cherchant à équilibrer ses recettes et dépenses d'exploitation, n'est pas préoccupée de faire des bénéfices pour les distribuer à des actionnaires.

Voici quel sont les centres desservis par la R.E.I.P., le nombre d'abonnés, ainsi que les consommations de l'année 1936.

RÉGIONS	CENTRES	NOMBRE d'abonnés en fin de 1936	CONSUMMATION annuelle en fin 1936
Arrondissement d'Oujda	Berguent	45	12.254 m3.
	Berkane	218	46.562 —
	El-Aïoun	44	6.325 —
	Guercif	73	27.735 —
	Martimprey	152	25.944 —
	Naïma	9	7.184 —
	Saïdia	148	22.704 —
	Faourirt	136	31.812 —
	Missour	20	715 —
Arrondissement de Fès	Karia-ba-Mohammed	47	1.390 —
	Imouzzèr	57	4.776 —
	Matmata	18	8.004 —
	Moulay-bou-Chaba	1	»
	Ouezzane	73	60.001 —
Arrondissement de Meknès....	Aïn-Taoudjet	28	3.830 —
	Azrou	77	17.935 —
	Bou-Fekrane	16	6.998 —
	El-Hajeb	101	12.523 —
	Ifrane	69	30.211 —
	Midelt	57	60.091 —
2 ^e arrondissement du Sud à Casablanca (Chaouïa et Tadla).	Benahmed	57	15.153 —
	Beni-Mellal	113	71.259 —
	Berrechid	67	32.963 —
	Boulhaut	109	22.301 —
	Boujad	?	?
	Oued-Zem	43	15.899 —
	Kasba-Tadla	239	126.773 —
3 ^e arrondissement du Sud à Marrakech	Ouarzazate	?	Début d'exploitation
	Agadir	424	221.679 m3.
	Taroudant	19	Début d'exploitation
	Tiznit	45	7.090 m3.
Arrondissement de Rabat.....	Aïn-el-Aouda	25	2.809 —
	Camp-Marchand	42	25.609 —
	Khemissèl	104	18.302 —
	Tedders	36	4.925 —
	Tiffèt	79	71.239 —
	Rharb	Arbaoua	3
	Mechra-bel-Ksiri	71	16.865 —
	Petitjean	305	112.900 —
	Si-Allal-Tazi	?	?
	Sidi-Slimane	86	14.074 —
	Sidi-Yahia	23	4.751 —
	Souk-el-Arba	136	54.815 —

La tarification des eaux tend à être uniforme pour tous les centres. Chaque année elle est examinée par une commission qui fixe pour l'année suivante les tarifs à appliquer en tenant compte des résultats de l'année précédente.

LE TOURISME AU MAROC

Les fêtes de tradition musulmane au Maroc.

Un des principaux attraits du tourisme marocain réside dans le spectacle des manifestations indigènes offert aux visiteurs de l'Empire chérifien. A cet égard les fêtes musulmanes dont le Protectorat a voulu sauvegarder le caractère traditionnel, au même titre qu'il a toujours respecté les coutumes et les institutions chérifiennes, sont particulièrement appréciées. Aussi paraît-il intéressant de préciser la nature et la signification des grandes fêtes marocaines.

Celles-ci sont au nombre de quatre : les « Deux fêtes » ou *Ideïn* la « Grande » ou fête des Sacrifices qui tombe le 10 doul hijra de chaque année hégirienne (*Aïd el Kebir* ou *Aïd el Adha*) ; la « Petite » ou fête de la rupture du jeûne (*Aïd es Serhir* ou *Aïd el Fitr*) 1^{er} chaoual ; l'*Achoura*, qui a lieu le 10 du mois de moharrem ; enfin le *Mouloud* — 12 rebia I.

Achoura (13 mars 1938)

C'est la première fête de l'année musulmane, elle a lieu le dixième jour du mois de moharrem, d'où son nom.

Après l'hégire, c'est-à-dire après sa fuite de La Mecque à Médine (632 ap. J.-C.), Mahomet, par imitation des juifs de Médine, institua le jeûne de *Achoura*. Ce jeûne était observé, non seulement durant la journée, mais d'un coucher de soleil à l'autre, selon le rite mosaïque. Par la suite le mois le ramadan fut institué comme mois de jeûne et l'*Achoura* devint un jeûne facultatif.

Sous l'influence chiite, la date de *Achoura* sert à commémorer le martyr d'Ali, gendre du prophète, et de ses fils Hassan et Hosseïne.

Au Maroc, il est curieux de constater que certains rites, qui ne doivent rien à l'Islam, et qui ne paraissent pas non plus être des vestiges du paganisme arabe, se pratiquent à l'occasion de cette fête, qui est, en réalité, la fête du nouvel An musulman.

La nuit de *Achoura* est réputée favorable aux djinns.

Les effets de cette magie doivent durer toute l'année et on croit généralement dans le peuple qu'on referra toute l'année ce qui a été fait le matin de l'*Achoura*. C'est la raison pour laquelle l'*Achoura* est le signal de grandes réjouissances et doit faire, en particulier, le bonheur des enfants.

Ces pratiques typiques des rites de la nouvelle année s'accompagnent des rites purificateurs du feu et de l'eau, en vue de protéger hommes et animaux contre les influences dangereuses, et se concilier les génies, particulièrement actifs pendant le mois de moharrem.

Mouloud ou Miloud (12 rebia I) (12 mai 1938)

C'est la fête de la nativité du prophète Mahomet.

La nuit précédente se passe en réjouissances. Les mosquées sont illuminées. A Salé a lieu une procession originale : on promène de lourdes compositions de cire portées au bout d'une hampe. Le même jour a lieu, à Meknès, le fameux défilé des Aïssaouas, sectaires de Sidi Aïssa.

Les deuxième et troisième jours ont lieu à Rabat, résidence du Sultan, les cérémonies dites de la *hedya* (acte d'hommage des tribus et des villes au Souverain). (Ces cérémonies ont lieu également à l'occasion de l'*Aïd es Serhir* et de l'*Aïd el Kebir*.)

Le mois de ramadan est consacré, dans la religion musulmane, au jeûne. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, exactement en prenant pour limite le moment où l'on peut distinguer un fil blanc d'un fil noir, le fidèle est astreint à une abstinence complète de nourriture, boisson, tabac, parfums et à l'abstention de relations sexuelles. Durant la nuit ces interdictions tombent.

Le début du mois de ramadan est déterminé par l'apparition de la nouvelle lune ; le commencement du jeûne, et aussi sa fin, dépendent donc d'une observation astronomique rigoureuse.

Les moments où commence et cesse le jeûne sont annoncés par un coup de canon. Après le signal du soir, il est d'usage de « rompre de jeûne » par un repas léger appelé *flour* et de terminer la nuit par une dernière collation dite de l'aube (*sahour*). Un crieur spécial *mousakhir* annonce dans les villes l'heure extrême où ce repas est possible.

L'accomplissement du jeûne est soumis, comme toute autre obligation de l'Islam, à l'intention (*niyya*). Les mosquées sont très fréquentées pendant le mois de ramadan.

La tradition veut que le jeûne ait été institué en ramadan, parce que c'est durant ce mois que « descendit » sur terre la révélation coranique (*tenzil*), plus précisément dans la nuit du destin, *leïlat el qadr* (27^e nuit) où, selon la croyance populaire, se fixent les destinées humaines pour toute l'année.

La rupture du jeûne, qui a lieu le 1^{er} du mois de chaoual, est célébrée par une fête « *Aïd el Fitr* » ou « *Aïd es Serhir* ». Elle comprend une prière solennelle et prévoit l'obligation de l'aumône légale de rupture de jeûne (*zakat el fitr*). Chaque chef de famille doit, par chaque individu placé sous son autorité, donner aux pauvres 4 moudds de semoule. La fête est l'occasion de réjouissances domestiques qui durent trois jours.

L'Aïd el Kebir (grande fête)

Cette fête des sacrifices a lieu le 10 du mois de doul hijra (31 janvier 1939). Cette fête commémore, dans tout le monde musulman, la cérémonie du sacrifice des victimes consacrées par les musulmans qui effectuent leur pèlerinage à la Mecque.

Au Maroc, chaque chef de famille sacrifie un mouton qu'il égorge, après avoir placé sa tête dans la direction de La Mecque.

A l'occasion des fêtes de l'*Aïd es Serhir* et du *Mouloud*, le Sultan reçoit, dans le méchouar du palais impérial de Rabat, en présence du Résident général de France, des autorités du Protectorat et des dignitaires marocains, les cadeaux et l'hommage des tribus au milieu d'un grand concours de population. C'est la cérémonie de la *Hedya*.

En dehors de ces fêtes religieuses, il y a lieu de citer la *fête du Trône* fixée au 18 novembre de chaque année, et à l'occasion de laquelle la population marocaine célèbre l'anniversaire de l'accession au trône de l'Empire chérifien de S.M. Sidi Mohamed ben Youssef. On mentionnera également le moussem de *Moulay-Idriss* du Zerhoun vers le début d'avril et la *fête du sultan des Tolbas* à Fès dans le courant de juin.

Le sultan des Tolbas à Fès.

Il existe plusieurs versions sur l'origine de cette dernière fête, mais toutes concordent à établir que cette coutume a été instituée en vue de glorifier le haut enseignement donné par l'Université de Fès.

Le sultan Moulay Rechid venu du Sud s'empara de la ville de Fès au mois de hijra 1076 (1664). Très cultivé et très fin lettré, il s'affirma le protecteur des lettres, des sciences et des arts et prodigua sans compter son appui aux savants et aux universités. En 1667, il fit partie du jury annuel d'examen pour l'obtention du titre d'alem (docteur). Un étudiant se fit particulièrement remarquer, et pour l'honorer, le sultan décida que tous les tolbas et oulémas iraient fêter le nouveau docteur sur les rives de l'oued Fès et qu'il prendrait à sa charge les frais des réjouissances. C'est ainsi que fut créée cette fête du sultan des Tolbas.

L'année suivante, le sultan demanda aux étudiants de désigner le plus méritant d'entre eux. Mais l'accord ne put se faire et il fut décidé de mettre la dignité aux

enchères. Le crieur attisa, par ses bons mots, le feu des enchères. « Augmentez, augmentez, vos offres, disait-il. Ce chiffre est mesquin pour une place de sultan des Tolbas ».

Le mot fit fortune et Moulay Rechid s'en montra fort réjoui et envoya au représentant des tolbas un cheval, un parasol et une garde d'honneur et décida de gracier tous ceux parmi les parents d'étudiants qui se trouvaient emprisonnés.

Le sultan des Tolbas achète donc sa charge aux enchères. Il s'entoure d'une cour de vizirs et de dignitaires et s'installe, comme au temps lointain de Moulay Rechid, sur les bords de l'oued Fès. Il reçoit les hommages des étudiants et des notables. Le Sultan lui-même, s'il est à Fès, vient le visiter et s'il est absent, se fait remplacer par son khalifa.

Le sultan éphémère et sa suite s'ingénient à multiplier les repas joyeux et les scènes burlesques. Les fêtes se poursuivent avec entrain pendant une huitaine de jours. Après quoi le joyeux campement des bords de l'oued se disperse.

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

de la coopérative des pêcheurs indigènes du Sous au cours de l'année 1937,
troisième année de son fonctionnement.

A. — Chiffre d'affaires 1937 (en francs).

1° Poisson frais :			
Ventes Agadir	191.187	90	
— Marrakech-Safi	9.073	»	
— Casablanca	891.774	75	
			1.092.035 65
2° Salaisons :			
Ventes Maroc	26.249	75	
— Exportation	21.900	»	
— Taghroust	41.204	80	
			89.444 55
3° Guano :			
Ventes Maroc	7.938	50	
— Exportation	81.519	»	
			89.457 50
			178.902 95
TOTAL			1.270.937 70

B. — Comparaisons des sommes payées aux pêcheurs et des quantités pêchées au cours des trois dernières années.

En 1935. — Payé : 335.000 fr. pour 1.188.000 kg.
En 1936. — Payé : 291.000 fr. pour 837.000 kg.
En 1937. — Payé : 613.000 fr. pour 1.588.000 kg.

C. — Données générales sur la marche de la coopérative fin 1937.

1° Le bureau distribue aux pêcheurs en prise au travail effectif sur ses bénéfices nets : 50.000 francs ;

2° Elle constitue son fonds de roulement (face aux gros achats d'été) : 82.000 francs ;

3° Elle a remboursé toutes les avances du Protectorat ;

4° Elle a payé ses fournisseurs ;

5° Les pêcheurs doivent noter que tous leurs produits ont été payés, quelle qu'en fût la quantité, sur-le-champ ;

6° La grosse difficulté d'écoulement du poisson transformé a été résolue à force de démarches :

Farine, vers la France ;

Poisson sec, vers l'A.E.F. ;

Taghroust, vers l'Anti-Atlas.

Tous les déchets ou mauvais poissons ont été utilisés à leur profit ;

7° Il est recommandé aux raïs de penser à l'amélioration du sort de leurs coéquipiers (baaris) qui travaillent avec eux en association et non pas avec le bureau central de la coopérative, celle-ci n'étant qu'une fédération de petites coopératives dont la tête de chacune est représentée par le patron pêcheur.

ÉTAT
des mutations de fonds de commerce
enregistrées pendant les 1^{er} trimestres 1937 et 1938.

VILLES	1 ^{er} TRIMESTRE 1937		1 ^{er} TRIMESTRE 1938	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Oujda	4	76.306	6	579.500 »
Faza	3	43.000	4	106.000 »
Fès	4	81.237	11	132.050 »
Meknès	4	156.000	6	84.377 »
Port-Lyautey	2	50.000	1	10.000 »
Rabat	22	8.088.540	21	272.048 »
Casablanca	44	1.195.413	64	1.091.706 85
Settat	1	5.175	»	»
Mazagan	»	»	1	24.000 »
Safi	»	»	»	»
Mogador	»	»	3	78.000 »
Oued-Zem	»	»	4	121.400 »
Marrakech	3	104.109	»	»
Agadir	2	6.574	»	»
Kasba-Tadla	»	»	»	»
Totaux.....	89	8.806.354	121	2.499.081 85

ÉTAT
des ventes d'immeubles
enregistrées pendant les 1^{er} trimestres 1937 et 1938.

VILLES	1 ^{er} TRIMESTRE 1937		1 ^{er} TRIMESTRE 1938	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ouezzane	»	»	381	438.033 »
Oujda	250	2.385.436	382	1.978.585 »
Taza	350	900.086	508	2.152.433 56
Fès	764	3.834.436	1.208	6.381.377 57
Meknès	950	6.001.835	713	8.406.985 »
Port-Lyautey	272	1.187.072	284	1.076.588 20
Rabat	794	8.759.432	1.018	16.767.565 »
Casablanca	982	19.462.644	1.075	24.706.773 14
Settat	544	1.590.468	558	1.431.741 »
Mazagan	609	1.049.449	739	1.475.850 »
Safi	321	2.026.600	897	1.581.916 »
Mogador	98	370.000	183	537.560 »
Oued-Zem	695	57.068	649	727.770 »
Marrakech	832	5.530.548	623	5.526.271 20
Agadir	231	586.567	235	760.890 »
Kasba-Tadla	126	198.400	179	329.270 »
Totaux.....	7.818	53.940.041	9.632	74.279.608 67

FAILLITES, LIQUIDATIONS JUDICIAIRES, PROTÈTS.

Situation trimestrielle. — 1^{er} trimestre 1938.

RESSORT JUDICIAIRE	FAILLITES (1)			LIQUIDATIONS JUDICIAIRES			PROTÈTS (2)		
	1 ^{er} trimestre 1937	1 ^{er} trimestre 1938	Ensemble de l'année 1937	1 ^{er} trimestre 1937	1 ^{er} trimestre 1938	Ensemble de l'année 1937	1 ^{er} trimestre 1937	1 ^{er} trimestre 1938	Ensemble de l'année 1937
<i>Casablanca :</i>									
Casablanca	8	7	32	13	3	28	927	785	3.454
Mazagan	»	»	»	»	»	»	32	36	149
<i>Rabat :</i>									
Rabat	7	4	27	1	1	13	291	268	1.068
Port-Lyautey	»	»	»	»	»	»	74	65	289
<i>Oujda :</i>	4	2	8	»	»	»	288	221	1.003
<i>Marrakech :</i>									
Marrakech	9	4	16	»	7	3	171	158	644
Safi	»	»	»	»	»	»	49	58	209
Mogador	»	»	»	»	»	»	46	30	142
Agadir	»	»	»	»	»	»	»	30	»
<i>Fès :</i>									
Fès	»	4	14	3	2	9	192	214	798
Meknès	»	»	»	»	»	»	186	163	635
Taza	»	»	»	»	»	»	55	32	178
Totaux.....	28	21	97	17	13	53	2.311	2.060	8.569

(1) Les chiffres représentent les faillites et liquidations judiciaires déclarées dans le ressort du tribunal de première instance.

(2) Les chiffres représentent les protêts faits dans le ressort du tribunal de paix.

TABLEAU DES OPÉRATIONS DE GARANTIE
pendant le 1^{er} trimestre 1938

	PLATINE		OR		ARGENT		VALEURS des objets importés (pierres précieuses comprises)
	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	
A. — IMPORTATION.							
		k.		k.		k.	Fr.
Casablanca	17	0,062	2.147	4,845	9.829	71,870	916.990
Fès	13	0,053	437	2,188	4.077	12,220	293.070
TOTAUX	30	0,115	2.584	7,033	13.906	84,090	1.210.060
B. — ADMISSION TEMPORAIRE.							
Casablanca	138	1,240	877	2,988	2.978	16,950	
Fès	132	0,528	3.266	6,330	4.086	5,800	
TOTAUX	270	1,768	4.143	9,318	7.064	22,750	
C. — FABRICATION LOCALE.							
Casablanca	200	0,688	1.453	6,616	19.234	192,430	
Fès	7	0,013	4.432	22,163	26.228	360,970	
Marrakech	1	0,020	261	1,579	13.358	168,170	
TOTAUX	208	0,721	6.146	30,358	58.820	721,570	

LA CRÉATION DE MARCHÉS LAINIERS AU MAROC.

Les résultats obtenus au Maroc par la création des grands marchés saisonniers dans les régions moutonnières, notamment à Guercif, et les améliorations qui en ont résulté dans les conditions de vente de la production animale indigène, ont déterminé le Gouvernement du Protectorat à organiser pareillement le marché indigène des laines.

Les indigènes seront incités à ne pas vendre « sur le dos » les toisons et à les conserver pour les présenter sur ces marchés où la concurrence des acheteurs se manifesterait grâce à une importante publicité. Les transactions seront traitées de gré à gré, soit par voie d'en-

chères ; mais la plus grande liberté sera donnée aux producteurs pour traiter ou pour retirer leurs marchandises si les prix offerts leur paraissent insuffisants. Ce premier essai, en attendant que les résultats de l'expérience permettent la mise au point d'une organisation meilleure, aura pour avantage de permettre aux indigènes de tirer le maximum de profit de leurs laines ; il sera tenté simultanément dans plusieurs régions et territoires. Afin d'encourager les éleveurs, la direction des affaires économiques du Maroc consacrera quelques crédits à primer les meilleures présentations de lots de laine.